

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2031

1^{er} septembre 2011

SOMMAIRE

ABN AMRO Bank (Ireland) Limited, Luxembourg Branch	97485	Greif Luxembourg S.à r.l.	97459
Administration and Finance Corporation	97486	Jupiter Luxembourg S.à r.l.	97484
ALF Participations 2 S.A.	97486	Kalvin S.A.	97461
ALF Participations S.A.	97486	Management Advisors S.A.	97460
Alite Group S.à r.l.	97463	Marbrerie Hary S.à.r.l.	97460
Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l.	97484	Nicotra Gebhardt Holding S.A	97451
Amtex Corporation S.A.	97488	pact s.à r.l.	97485
Armatix S.A.	97488	Phenix Investments Manager	97468
Assurmol	97487	Placer S.A.	97460
AXA Assurances Vie Luxembourg	97484	PPF Tivoli S.à r.l.	97461
Bazar International de Luxembourg	97451	PS UK II S.à r.l.	97461
BJ Services International S.à r.l.	97468	PS UK S.à r.l.	97462
Cityhall S.A.	97461	QSAM	97462
Cube Environment S.C.A.	97485	Ratiopharm A.G.	97462
CVC Capital Partners Services S.à.r.l.	97451	Repro 1 S.A.	97482
CVC Investments Sàrl	97454	RS Rinaldis S.à r.l.	97471
CVC Services Holdings S.à.r.l.	97458	SDRW Luxembourg S.à.r.l.	97471
Daniel-Müller S.à r.l.	97459	Senilux	97487
Dësch-Tennis Guedber-Lënster A.s.b.l.	97455	Sisnets S.A.	97475
Dossen Finance S.à r.l.	97454	SLPF S.A. Société Luxembourgeoise de Placement et de Financement	97478
Dossen Holding S.à r.l.	97459	Sogepar S.à r.l.	97471
DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial	97472	Sopage S. à.r.l.	97483
Eubrowheels S.A.	97488	Sotralentz Luxembourg S.A.	97483
Francono	97464	Team Carsport Europe	97482
Global Tobacco Corporation SA	97487	Thale	97483
Good Energies Investments 3 (Luxembourg) S.à.r.l.	97467	Titan Luxco 1 S.à r.l.	97442
Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.	97467	Transnat Invest S.à r.l.	97463
Greenrock Fund Management	97468	Vega Business Aviation S.à r.l.	97472
		Veziar S.A.	97483
		Waldkirch	97484
		Wayoxi S.à r.l.	97454
		Wolmirstedt	97485

Titan Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.667.186,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 154.473.

In the year two thousand eleven, on the thirty-first day of the month of May,

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Titan Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital three million two hundred nine thousand eighty-four euro (EUR 3,209,084.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 23 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 17 September 2010 number 1921 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.473 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary dated 1st October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 November 2010 number 2579.

The meeting is declared open at 11.50 a.m with Me Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Delphine WIETEK, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Martin JAUNAIT, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of four hundred fiftyeight thousand one hundred two euro (EUR 458,102.-) so as to raise it from its present amount of three million two hundred nine thousand eighty-four euro (EUR 3,209,084.-) to three million six hundred sixty-seven thousand one hundred eighty-six euro (EUR 3,667,186).

2 To issue forty-five thousand eight hundred six (45,806) new class A ordinary shares, forty-five thousand eight hundred six (45,806) new class B ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class C ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class D ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class E ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class F ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class G ordinary shares, forty-five thousand eight hundred fourteen (45,814) new class H ordinary shares, forty-five thousand eight hundred fifteen (45,815) new class I ordinary shares and forty-five thousand eight hundred sixteen (45,816) new class J ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and entitling to dividends of the Company as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares by Cristiano Zanetti, Stefano Matera, Michele Colavita, Vincenzo Ferrari, Fulvio Talucci, Fabrizio Lunazzi, Stefano Roversi, Federico Leproux, Giuseppe Busacca, Gianandrea De Bernardis and Titan Management Investment SCA, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred fifty-eight thousand one hundred two euro (EUR 458,102.-) so as to raise it from its present amount of three million two hundred nine thousand eighty-four euro (EUR 3,209,084.-) to three million six hundred sixty-seven thousand one hundred eighty-six euro (EUR 3,667,186.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue forty-five thousand eight hundred six (45,806) new class A ordinary shares, forty-five thousand eight hundred six (45,806) new class B ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class C ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class D ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class E ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class F ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class G ordinary shares, forty-five thousand eight hundred fourteen (45,814) new class H ordinary shares, forty-five thousand eight hundred fifteen (45,815) new class I ordinary shares and forty-five thousand eight hundred sixteen (45,816) new class J ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and entitling to dividends of the Company as from the day of these resolutions.

Third resolution
Subscription - Payment

Thereupon have appeared

Cristiano Zanetti, residing at via alla Cros 22, 38024 - Cognolo (TN);
Stefano Matera, residing at via V. di Cagno 32, 70125 - Bari (BA);
Michele Colavita, residing at viale Verdi 49, 61121 - Pesaro (PU);
Vincenzo Ferrari, residing at via Leonardo da Vinci 3, 43100 - Parma (PA);
Fulvio Talucci, residing at via dei Trangioli 88, 86038 - Petacciato (CB);
Fabrizio Lunazzi, residing at via Ranieri 22/d, 60128 - Ancona (AN);
Stefano Roversi, residing at via T. Grossi 6, 20052 - Monza (MB);
Federico Leproux, residing at via Dei Serpenti, 00154 - Roma (ROMA);
Giuseppe Busacca, residing at Via Vittoria Colonna 33, 20149 Milano;
Gianandrea De Bernardis, residing at Strada Fontanorio, 6, 43124 Parma;
and

Titan Management Investment SCA, a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (collectively, the "Subscribers"),

each of them represented by Maître Marianne SMETRYNS, prenamed, lawyer, by virtue of a proxy, which proxies shall be annexed to the present deed after having been initialled by the proxyholder and the notary.

The Subscribers declare to subscribe for the new shares as allocated in the below table, and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

Subscriber	Subscribed shares
Cristiano Zanetti	3,911 new class A ordinary shares, 3,911 new class B ordinary shares, 3,911 new class C ordinary shares, 3,911 new class D ordinary shares, 3,911 new class E ordinary shares, 3,911 new class F ordinary shares, 3,911 new class G ordinary shares, 3,912 new class H ordinary shares, 3,912 new class I ordinary shares, and 3,912 new class J ordinary shares
Stefano Matera	3,911 new class A ordinary shares, 3,911 new class B ordinary shares, 3,911 new class C ordinary shares, 3,911 new class D ordinary shares, 3,911 new class E ordinary shares, 3,911 new class F ordinary shares, 3,911 new class G ordinary shares, 3,912 new class H ordinary shares, 3,912 new class I ordinary shares, and 3,912 new class J ordinary shares
Michele Colavita	3,911 new class A ordinary shares, 3,911 new class B ordinary shares, 3,911 new class C ordinary shares, 3,911 new class D ordinary shares, 3,911 new class E ordinary shares,

	5 3,911 new class F ordinary shares, 3,911 new class G ordinary shares, 3,912 new class H ordinary shares, 3,912 new class I ordinary shares, and 3,912 new class J ordinary shares
Vincenzo Ferrari	3,911 new class A ordinary shares, 3,911 new class B ordinary shares, 3,911 new class C ordinary shares, 3,911 new class D ordinary shares, 3,911 new class E ordinary shares, 3,911 new class G ordinary shares, 3,912 new class H ordinary shares, 3,912 new class I ordinary shares, and 3,912 new class J ordinary shares
Fulvio Talucci	4,469 new class A ordinary shares, 4,469 new class B ordinary shares, 4,470 new class C ordinary shares, 4,470 new class D ordinary shares, 4,470 new class E ordinary shares, 4,470 new class F ordinary shares, 4,470 new class G ordinary shares, 4,470 new class H ordinary shares, 4,470 new class I ordinary shares, and 4,470 new class J ordinary shares
Fabrizio Lunazzi	2,151 new class A ordinary shares, 2,151 new class B ordinary shares, 2,151 new class C ordinary shares, 2,151 new class D ordinary shares, 2,151 new class E ordinary shares, 2,151 new class F ordinary shares, 2,151 new class G ordinary shares, 2,151 new class H ordinary shares, 2,152 new class I ordinary shares, and 2,152 new class J ordinary shares
Stefano Roversi	4,469 new class A ordinary shares, 4,469 new class B ordinary shares, 4,470 new class C ordinary shares, 4,470 new class D ordinary shares, 4,470 new class E ordinary shares, 4,470 new class F ordinary shares, 4,470 new class G ordinary shares, 4,470 new class H ordinary shares, 4,470 new class I ordinary shares, and 4,470 new class J ordinary shares
Federico Leproux	10,756 new class A ordinary shares, 10,756 new class B ordinary shares, 10,756 new class C ordinary shares, 10,756 new class D ordinary shares, 10,756 new class E ordinary shares, 10,756 new class F ordinary shares, 10,756 new class G ordinary shares, 10,756 new class H ordinary shares, 10,756 new class I ordinary shares, and 10,757 new class J ordinary shares
Giuseppe Busacca	977 new class A ordinary shares, 977 new class B ordinary shares, 978 new class C ordinary shares, 978 new class D ordinary shares, 978 new class E ordinary shares, 978 new class F ordinary shares,

	978 new class G ordinary shares, 978 new class H ordinary shares, 978 new class I ordinary shares, and 978 new class J ordinary shares
Gianandrea De Bernardis	1,082 new class A ordinary shares, 1,082 new class B ordinary shares, 1,082 new class C ordinary shares, 1,082 new class D ordinary shares, 1,082 new class E ordinary shares, 1,082 new class F ordinary shares, 1,082 new class G ordinary shares, 1,083 new class H ordinary shares, 1,083 new class I ordinary shares, and 1,083 new class J ordinary shares
Titan Management Investment SCA	6,258 new class A ordinary shares, 6,258 new class B ordinary shares, 6,258 new class C ordinary shares, 6,258 new class D ordinary shares, 6,258 new class E ordinary shares, 6,258 new class F ordinary shares, 6,258 new class G ordinary shares, 6,258 new class H ordinary shares, 6,258 new class I ordinary shares, and 6,258 new class J ordinary shares
Total	45,806 new class A ordinary shares, 45,806 new class B ordinary shares, 45,809 new class C ordinary shares, 45,809 new class D ordinary shares, 45,809 new class E ordinary shares, 45,809 new class F ordinary shares, 45,809 new class G ordinary shares, 45,814 new class H ordinary shares, 45,815 new class I ordinary shares, and 45,816 new class J ordinary shares

The amount of four hundred fifty-eight thousand one hundred two euro (EUR 458,102.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolves to accept the said subscription and payment and to allot the forty-five thousand eight hundred six (45,806) new class A ordinary shares, forty-five thousand eight hundred six (45,806) new class B ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class C ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class D ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class E ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class F ordinary shares, forty-five thousand eight hundred nine (45,809) new class G ordinary shares, forty-five thousand eight hundred fourteen (45,814) new class H ordinary shares, forty-five thousand eight hundred fifteen (45,815) new class I ordinary shares and forty-five thousand eight hundred sixteen (45,816) new class J ordinary shares to the Subscribers as described in the table above.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital. (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at three million six hundred sixtyseven thousand one hundred eighty-six euro (EUR 3,667,186) divided into:

- three hundred sixty-six thousand seven hundred nine (366,709) class A ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred sixty-six thousand seven hundred nine (366,709) lass B ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred sixty-six thousand seven hundred thirteen (366,713) class C ordinary Shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred sixty-six thousand seven hundred sixteen (366,716) class D ordinary Shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred sixty-six thousand seven hundred seventeen (366,717) class E ordinary Shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three hundred sixty-six thousand seven hundred eighteen (366,718) class F ordinary Shares (the “Class F Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred sixty-six thousand seven hundred twenty (366,720) class G ordinary Shares (the “Class G Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred sixty-six thousand seven hundred twenty-six (366,726) class H ordinary Shares (the “Class H Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred sixty-six thousand seven hundred twenty-eight (366,728) class I ordinary Shares (the “Class I Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- three hundred sixty-six thousand seven hundred thirty (366,730) class J ordinary Shares (the “Class J Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

There being no other business, the meeting was adjourned at 12.05 p.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the members of the Bureau signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mai,

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Titan Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de trois millions deux cent neuf mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.209.084,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné, le 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 septembre 2010, numéro 1921 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.473 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 novembre 2010, numéro 2579.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.50 heures sous la présidence de Me Marianne SMETRYNS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Delphine WIETEK, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin JAUNAIT, juriste, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre cent cinquante-huit mille cent deux euros (EUR 458.102,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent neuf mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.209.084,-) à trois millions six cent soixante-sept mille cent quatre-vingt six euros (EUR 3.667.186,-).

2 Émission de quarante-cinq mille huit cent six (45.806) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, quarante-cinq mille huit cent six (45.806) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, quarante-cinq mille huit cent quatorze (45.814) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, quarante-cinq mille huit cent quinze (45.815) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et quarante-cinq mille huit cent seize (45.816) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par Cristiano Zanetti, Stefano Matera, Michele Colavita, Vincenzo Ferrari, Fulvio Talucci, Fabrizio Lunazzi, Stefano Roversi, Federico Leproux, Giuseppe Busacca, Gianandrea De

Bernardis ainsi que Titan Management Investment SCA et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre cent cinquante-huit mille cent deux euros (EUR 458.102,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent neuf mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.209.084,-) à trois millions six cent soixante-sept mille cent quatre-vingt six euros (EUR 3.667.186,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre quarante-cinq mille huit cent six (45.806) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, quarante-cinq mille huit cent six (45.806) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, quarante-cinq mille huit cent quatorze (45.814) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, quarante-cinq mille huit cent quinze (45.815) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et quarante cinq mille huit cent seize (45.816) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et participant aux bénéfices de la société à partir des présentes résolutions.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Se présentent ensuite

Cristiano Zanetti, demeurant à via alla Cros 22, 38024 - Cognolo (TN);

Stefano Matera, demeurant à via V. di Cagno 32, 70125 - Bari (BA);

Michele Colavita, demeurant à viale Verdi 49, 61121 - Pesaro (PU);

Vincenzo Ferrari, demeurant à via Leonardo da Vinci 3, 43100 - Parme (PA);

Fulvio Talucci, demeurant à via dei Trangioli 88, 86038 - Petacciato (CB);

Fabrizio Lunazzi, demeurant à via Ranieri 22/d, 60128 - Ancona (AN);

Stefano Roversi, demeurant à via T. Grossi 6, 20052 - Monza (MB);

Federico Leproux, demeurant à via Dei Serpenti, 00154 - Rome (ROMA);

Giuseppe Busacca, demeurant à Via Vittoria Colonna 33, 20149 Milan;

Gianandrea De Bernardis, demeurant à Strada Fontanorio, 6, 43124 Parme; et

Titan Management Investment SCA, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (collectivement, les «Souscripteurs»),

Chacun d'entre eux étant représenté par Maître Marianne SMETRYNS, prénommé, en vertu d'une procuration, lesquelles procurations resteront annexées aux présentes après avoir été paraphées par le soussigné notaire et le porteur de la procuration.

Les Souscripteurs déclarent souscrire les parts sociales nouvelles selon l'allocation du tableau ci-dessous et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Souscripteur

Parts sociales allouées

Cristiano Zanetti 3.911 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,

	4.470 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,
	4.470 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,
	4.470 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,
	4.470 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F,
	4.470 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G,
	4.470 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,
	4.470 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et
	4.470 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J
Federico Leproux	10.756 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,
	10.756 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B,
	10.756 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,
	10.756 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,
	10.756 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,
	10.756 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F,
	10.756 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G,
	10.756 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,
	10.756 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et
	10.757 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J
Giuseppe Busacca	977 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,
	977 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B,
	978 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,
	978 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,
	978 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,
	978 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F,
	978 nouvelles parts sociales ordinaires de 17 catégorie G,
	978 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,
	978 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et
	978 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J
Gianandrea De Bernardis	1.082 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,
	1.082 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B,
	1.082 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,
	1.082 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,
	1.082 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,
	1.082 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F,
	1.082 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G,
	1.083 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,
	1.083 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et
	1.083 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J
Titan Management Investment SCA	6.258 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,
	6.258 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B,
	6.258 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,
	6.258 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,
	6.258 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,
	6.258 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F,
	6.258 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G,
	6.258 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,
	6.258 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et
	6.258 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J
Total	45.806 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,
	45.806 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B,
	45.809 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,
	45.809 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,
	45.809 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,
	45.809 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F,
	45.809 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G,
	45.814 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,
	45.815 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et
	45.816 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J

Le montant de quatre cent cinquante-sept mille cent deux euros (EUR 457.102,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale décide d'accepter lesdites souscription et paiement et d'allouer les quarante-cinq mille huit cent six (45.806) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, quarante-cinq mille huit cent six (45.806) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, quarante-cinq mille huit cent neuf (45.809) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, quarante-cinq mille huit cent quatorze (45.814) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, quarante-cinq mille huit cent quinze (45.815) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et quarante cinq mille huit cent seize (45.816) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J aux Souscripteurs tel que décrit dans le tableau ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trois millions six cent soixante-sept mille cent quatre-vingt six euros (EUR 3.667.186,-) divisé en:

- trois cent soixante-six mille sept cent neuf (366.709) parts sociales de Classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent soixante-six mille sept cent neuf (366.709) parts sociales de Classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent soixante-six mille sept cent treize (366.713) parts sociales de Classe C (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent soixante-six mille sept cent seize (366.716) parts sociales de Classe D (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent soixante-six mille sept cent dix-sept (366.717) parts sociales de Classe E (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent soixante-six mille sept cent dix-huit (366.718) parts sociales de Classe F (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent soixante-six mille sept cent vingt (366.720) parts sociales de Classe G (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent soixante-six mille sept cent vingt-six (366.726) parts sociales de Classe H (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent soixante-six mille sept cent vingt-huit (366.728) parts sociales de Classe I (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent soixante-six mille sept cent trente (366.730) parts sociales de Classe J (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.05 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Smetryns, D. Wietek, M. Jaunait, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} juin 2011. Relation: RED/2011/1083. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011084075/516.

(110094483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

CVC Capital Partners Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.452.

—
EXTRAIT

Suite aux décisions prises par l'associé unique en date du 22 Juin 2011, il résulte que:

- Monsieur Steven Koltès a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;
 - Monsieur Stefan Oostvogels, avocat, né le 21 Avril 1962 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse à 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
 - Monsieur François Pfister, avocat, né le 25 Octobre 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 291 route d'Arlon, L-2016 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2011094952/19.

(110106396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Nicotra Gebhardt Holding S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 137.316.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Juillet 2011.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011094972/12.

(110106196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Bazar International de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 6.024.

—
STATUTS

suite aux modifications des articles 5, 8, 9, 10, 11, 22, 23, 25, 26 et 28, telles que votées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2011

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'Association est dénommée «BAZAR INTERNATIONAL DE LUXEMBOURG».

Art. 2. Elle a pour objet de soutenir et de promouvoir, par des moyens appropriés, des œuvres de bienfaisance et de rassembler des fonds à cet effet.

Art. 3. Le siège social est à Luxembourg.

Art. 4. La durée de l'Association est illimitée.

Titre II. - Admission, Démission et Exclusion des membres associés

Art. 5. Le nombre d'associés à admettre par le Comité est illimité.

Il ne pourra être inférieur à 7.

Le Comité pourra nommer des membres d'honneur.

Peuvent être admis comme membres d'honneur les Ambassadeurs accrédités au Luxembourg ou leurs conjoint(e)s, quand ils représentent un pays disposant d'un Stand au Bazar International, et toute autre personne du fait de son attachement spécial ou de son soutien particulier à l'association BAZAR INTERNATIONAL DE LUXEMBOURG.

Les membres d'honneur, à l'exception des anciens présidents du Comité du BAZAR INTERNATIONAL, ne disposent pas du droit de vote aux Assemblées Générales.

Art. 6. Les associés peuvent se retirer de l'Association en adressant leur démission au Comité.

Art. 7. Tout associé convaincu d'avoir contrevenu aux intérêts de l'Association ou qui a failli aux lois de l'honneur pourra être exclu. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale conformément à la loi.

Art. 8. L'associé qu'il soit actif, démissionnaire ou exclu et les héritiers d'un associé décédé n'ont aucun droit sur le fonds social.

Titre III. - Organes de l'association

Section 1^{ère} - Assemblée générale

Art. 9. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres associés.

Par membre associé on entend les membres du Comité, les présidents en fonction des Stands accrédités, ainsi que les anciens présidents de l'association, de facto admis comme membres d'honneur.

Les présidents de Stand peuvent se faire représenter par un de leurs collaborateurs.

Tous les associés ont un droit de vote dans les Assemblées Générales (une voix pour chaque membre-associé).

Art. 10. L'Assemblée Générale Ordinaire est en principe convoquée chaque année pour le 4^{ème} mercredi du mois de septembre à 14.00 heures. L'Assemblée Générale peut être convoquée extraordinairement par le Comité toutes les fois que l'intérêt de l'association l'exigera. Elle doit être convoquée à la suite d'une requête signée et adressée par lettre recommandée au président de l'association par un cinquième au moins des membres de l'association. La requête indiquera le ou les points à mettre à l'ordre du jour.

Art. 11. Le Comité convoque les Assemblées Générales tant ordinaires qu'extraordinaires par lettre simple ou par e-mail adressés à chacun des associés au moins 8 jours à l'avance. Les convocations doivent mentionner les date, heure, lieu et ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un point ne figurant pas à l'ordre du jour. En cas d'urgence le président de l'association pourra toutefois, avec l'assentiment de la majorité simple des associés présents ou représentés, ajouter d'office des points à l'ordre du jour et les soumettre à l'Assemblée Générale pour décision.

Art. 12. L'Assemblée Générale:

- 1) nomme et révoque le président ainsi que les autres membres du comité;
- 2) examine les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le budget de l'exercice en cours et y statue;
- 3) décide de l'exclusion des associés;
- 4) modifie les statuts;
- 5) décide la dissolution de l'association, sa mise en liquidation ou sa fusion avec une autre association;
- 6) d'une manière générale prend toutes décisions et statue sur les affaires qui lui sont soumises.

Art. 13. L'Assemblée Générale, dans tous les cas où la loi et les présents statuts n'en décident pas autrement, est régulièrement constituée quel que soit le nombre des associés présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votes valablement exprimés.

Art. 14. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées sur un registre ad hoc et signées par les membres qui ont fait fonction de président et de secrétaire de l'assemblée.

Ce registre sera conservé au siège de l'association où tous les membres pourront prendre connaissance de son contenu sans déplacement.

Section 2. - L'Administration

Art. 15. L'Association est dirigée par un Comité composé de 5 à 20 membres, nommés par l'Assemblée Générale pour une année.

Les membres du Comité sortants sont rééligibles. Les nouvelles candidatures au Comité doivent parvenir au président de l'association au plus tard 3 jours avant l'Assemblée Générale.

Art. 16. Le président est élu par vote séparé. Les vice-présidents, le secrétaire, le trésorier, le membre chargé des relations publiques et toutes les autres charges sont désignés au sein du Comité.

Art. 17. Le Comité a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts.

Il représente l'Association, dans les relations avec les particuliers et les pouvoirs publics.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le Comité, poursuites et diligences de son président ou d'un de ses membres à ce spécialement désigné. Il peut acquérir, aliéner, échanger, hypothéquer, emprunter et émettre des obligations, placer des fonds, donner mainlevée de toutes inscriptions d'office ou autres, avant ou après paiement, conclure des baux même pour une durée de plus de 9 ans,

accepter des dons et legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi, dresser des comptes annuels, ainsi que les projets des budgets à venir.

Il statue, en outre, sur les admissions des nouveaux membres.

Art. 18. En cas de décès, de démission d'un membre du Comité, le Comité peut pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 19. Le Comité délègue ses pouvoirs pour l'expédition des affaires courantes et les décisions urgentes à l'un de ses membres, qui sera de préférence le vice-président.

Art. 20. Les délibérations du Comité sont constatées par des procès-verbaux, signés par le secrétaire ou un membre du Comité.

L'extrait certifié conforme par le président ou le secrétaire en fait foi en justice et partout où besoin en sera.

Art. 21. Les signatures conjointes de deux membres du Comité dont l'un doit être un membre-délégué, engagent valablement l'association envers les tiers.

Section 3. - Le Contrôle

Art. 22. La surveillance est exercée par un commissaire aux comptes, expert comptable ou réviseur d'entreprise agréé au Luxembourg, élu par l'Assemblée Générale pour une année et rééligible à l'expiration de son mandat.

Art. 23. Le commissaire aux comptes est tenu de veiller à la stricte exécution des statuts et exerce un droit illimité de contrôle sur toute la gestion de l'association. Les livres, les comptes, la correspondance et généralement toutes les écritures doivent lui être communiqués.

Les comptes de résultat de la vente annuelle organisée par le BAZAR INTERNATIONAL et les fonds récoltés durant l'année par d'autres voies et moyens sont à déposer entre les mains du ou de la trésorière au plus tard le 31 janvier de l'année subséquente. Les résultats financiers des activités organisées à part par l'un ou l'autre Stand en cours d'année, sous l'égide du BAZAR, sont à déposer entre les mains du Comité au plus tard dans un délai de six semaines.

Titre IV. - Ressources, Année sociale, Comptes annuels

Art. 24. Les ressources de l'association se composent notamment:

- 1) de la recette nette d'un Bazar annuel
- 2) des dons ou legs en sa faveur
- 3) des intérêts des fonds placés

Cette liste n'est pas limitative.

Art. 25. L'année sociale commence le 1^{er} août et finit le 31 juillet de l'année suivante.

Art. 26. Les comptes sont arrêtés au 31 juillet de chaque année et soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les comptes arrêtés sont mis à la disposition des associés au siège social huit jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 27. L'Assemblée Générale qui prononcera la dissolution, désignera le ou les liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs. En cas de dissolution, soit volontaire soit judiciaire, l'actif net sera affecté à une institution semblable ou à des œuvres de charité.

Titre VI. - Dispositions transitoires

Art. 28. Par dérogation à l'article 25 des présents statuts l'exercice en cours a commencé le 1^{er} janvier 2011 et se terminera le 31 juillet 2011.

Art. 29. Le Comité élu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 février 2011 se compose comme suit:

Marie-Hélène EHRKE-HARF, présidente

Simonetta AMATO, vice-présidente

Suzanne PETTOVICH, vice-présidente

Christine VOOS, trésorière

Erika EHRHARD, secrétaire

Catherine KAMITAKI-THILL, membre

Carmen DECALF, membre

Cathie PARKER, membre

Nives JOHNSON, membre

Monsieur Jean-Paul ELVINGER a été réélu commissaire aux comptes à cette même Assemblée du 7 février 2011.

Signatures

La présidente / La secrétaire

Référence de publication: 2011095725/128.

(110107891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

CVC Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.416.

—
EXTRAIT

Suite aux décisions prises par l'associé unique en date du 22 Juin 2011, il résulte que:

- Monsieur Stefan Oostvogels, avocat, né le 21 Avril 1962 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse à 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
 - Monsieur François Pfister, avocat, né le 25 Octobre 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 291 route d'Arlon, L-2016 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2011094954/18.

(110106399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Dossen Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.349.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;
- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Dossen Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094956/19.

(110106329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Wayoxi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 1, rue d'Orval.

R.C.S. Luxembourg B 159.898.

—
Société à responsabilité limitée constituée en date du 21 mars 2011 pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2011

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 28 juin 2011.

Résolutions:

- 1) Mademoiselle Wang Wanwei, associée, née le 16 septembre 1984 à Zhejiang (Chine) cède la totalité de ses parts sociales à Monsieur Wang Yongxing, associé, né à Zhejiang (Chine) le 14 juin 1972.

2) A la suite de la cession de parts ainsi intervenue, le capital social de la sarl Wayoxi se trouve désormais réparti de la manière suivante:

Monsieur Wang Yongxing, précité 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wang Yongxing / Wang Wanwei.

Référence de publication: 2011095930/20.

(110107900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Dësch-Tennis Guedber-Lënster A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Godbrange,
R.C.S. Luxembourg F 8.797.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le dix juin.

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

1) Monsieur Jean-Claude BACK, de nationalité française, employé privé en retraite, demeurant à 45, Cité Im Thaelchen, L-6145 Junglinster;

2) Monsieur John BREDEN, de nationalité luxembourgeoise, professeur, demeurant à 7, rue des Champs, L-6170 Godbrange;

3) Monsieur Laurent FEIDT, de nationalité luxembourgeoise, ouvrier de l'état, demeurant à 4, rue des Champs, L-6170 Godbrange;

4) Monsieur Luc FEIDT, de nationalité luxembourgeoise, employé privé, demeurant à 1, A Romesch, L-7364 Bofferdange;

5) Monsieur Bob GALLES, de nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire d'Etat, demeurant à 7, rue de l'Ecole, L-6169 Eschweiler;

6) Monsieur Roby SCHNELL, de nationalité luxembourgeoise, employé privé, demeurant à 20, rue Tun Deutsch, L-6111 Junglinster;

7) Monsieur Laurent TASCH, de nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire d'Etat, demeurant à 2, rue Nic Thewes, L-6146 Junglinster;

8) Monsieur Michel WELTER, de nationalité luxembourgeoise, médecin, demeurant à 6, route d'Echternach, L-6114 Junglinster;

9) Monsieur Camille WÜRTH, de nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire d'Etat en retraite, demeurant à 12, rue du Cimetière, L-6171 Godbrange;

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'Association prend la dénomination «Dësch-Tennis Guedber-Lënster A.s.b.l.», dénommée ci-après «l'Association».

Art. 2. Le siège social de l'Association est établi à Godbrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré par décision du Conseil d'Administration à toute autre adresse.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Objets

Art. 4. L'Association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique du tennis de table.

Elle est affiliée dans ce but à la «Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table» (F.L.T.T.). Elle peut par ailleurs s'affilier à toute autre organisation nationale ou internationale ayant un but analogue ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion du sport.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre les membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités compétentes.

Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

Elle peut accomplir toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Chapitre III. - Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

Art. 5. L'Association se compose de membres actifs dont le nombre ne peut être inférieur à cinq (5).

Art. 6. Peut devenir membre actif de l'Association toute personne physique ou morale intéressée par les objectifs de l'Association, qui déclare adhérer aux présents statuts, et qui paie une cotisation annuelle, fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration et ne pouvant dépasser le montant de cent Euros (100,- €).

Art. 7. Le Conseil d'Administration décide souverainement des demandes d'admission de membres actifs qui lui sont adressées par écrit. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Art. 8. Seuls les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée et les présents statuts.

Art. 9. La mise à jour de la liste reprenant les membres actifs de l'Association doit être déposées chaque année le 30 juin au plus tard au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Art. 10. La qualité de membre actif se perd:

- a) par démission écrite adressée au Conseil d'Administration;
- b) en cas de non-paiement de la cotisation annuelle;
- c) par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les avoirs et fonds sociaux de l'Association et ne peut réclamer le montant des cotisations qu'il a versé.

Art. 11. L'Association peut avoir des membres d'honneur. Les membres d'honneur ont les mêmes droits et privilèges que les membres effectifs mais ils n'ont pas de droit de vote.

Chapitre IV. - Assemblée Générale

Art. 12. Il est tenu au moins une Assemblée Générale (ci-après «l'Assemblée») chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice social à une date fixée par le Conseil d'Administration.

Les membres de l'Association sont convoqués aux Assemblées par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par deux (2) administrateurs.

L'Assemblée peut en outre être convoquée spécialement par décision du Conseil d'Administration ou sur demande d'un cinquième (1/5) des membres effectifs.

Chaque Assemblée se tiendra au jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Art. 13. Les convocations doivent être adressées à chaque membre actif au moins cinq (5) jours à l'avance, sauf en cas d'extrême urgence, et porter indication de l'ordre du jour.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième (1/20) de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Le texte de ces propositions doit être communiqué au Conseil d'Administration deux (2) semaines avant la date prévue de l'Assemblée.

Ces convocations pourront être envoyées par courrier normal, télécopie, remise à personne ou à domicile, par e-mail ou par tout autre moyen de communication.

Art. 14. Tous les membres peuvent prendre part à l'Assemblée. Seuls les membres actifs ont un droit de vote. Il leur est loisible de s'y faire représenter en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre membre de l'Association comme mandataire. Un membre actif peut représenter plusieurs autres membres actifs.

Peuvent encore assister à l'Assemblée toutes les personnes qui y ont été invitées par le Conseil d'Administration.

S'il n'en est point décidé autrement par la loi ou par les statuts, l'Assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées. En cas de parité, la proposition est considérée comme rejetée.

Art. 15. Une délibération de l'Assemblée est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination ou la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et comptes;
- d) l'exclusion de membres;
- e) la dissolution de l'Association.

Art. 16. L'Assemblée ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers (2/3) au moins des membres actifs.

Une modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des membres actifs présents ou représentés.

Si les deux tiers (2/3) des membres actifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion pourra être convoquée qui délibérera quel que soit le nombre de membres présents; mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde Assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié (1/2) au moins des membres actifs sont présents ou représentés;

b) la décision n'est adoptée, dans la première ou la deuxième Assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres actifs présents ou représentés;

c) si, dans la seconde Assemblée, les deux tiers (2/3) des membres actifs ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 17. Toute modification des statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs doit être déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Art. 18. Toutes les résolutions des Assemblées sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par deux (2) administrateurs et insérées dans un registre spécial.

Une copie de ces procès-verbaux sera adressée à tous les membres et pourra être obtenue également au siège de l'Association.

Chapitre V. - Conseil d'Administration

Art. 19. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq (5) membres au moins et de neuf (9) membres au plus élus par l'Assemblée.

Pour être éligibles, les noms des candidats devront parvenir, avec l'acceptation écrite de la nomination par les candidats proposés, au siège social de l'Association au moins un jour avant la date de l'Assemblée au cours de laquelle les administrateurs seront élus.

Art. 20. La durée du mandat d'administrateur est de deux ans en principe. Les mandats sont renouvelables par décision de l'Assemblée. Toutefois, pour la première année suivant l'entrée en vigueur des présents statuts, les mandats de la moitié (1/2) des administrateurs, dont les noms seront tirés au sort lors de la première Assemblée suivant l'entrée en vigueur des présents statuts, seront renouvelables après une durée d'un (1) an seulement.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite du décès, de la démission ou de la révocation d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent élire une personne de leur choix pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée qui confirmera ou rejettera cette nomination. L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 21. Le Conseil d'Administration élit en son sein, lors de sa première réunion après l'Assemblée, un/e Président/e, un/e Vice-Président/e, un/e Secrétaire et un/e Trésorier/ère, le cumul de ces postes n'étant pas possible. Il peut répartir d'autres charges parmi ses différents membres.

Art. 22. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, ou à la demande de deux (2) administrateurs au moins, aussi souvent que les affaires de l'Association l'exigent et au moins une fois par an. La présence ou représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si ce n'est pas le cas, ces délibérations seront reportées à une prochaine séance où elles seront mises au vote à la majorité des membres présents.

Tout administrateur peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Président du Conseil d'Administration préside les réunions du Conseil. En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le Vice-Président ou par le plus âgé des administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président/e ou de son remplaçant/e est toujours prépondérante.

Les membres qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir du vote.

Toutes les décisions prises sont à consigner dans les procès-verbaux signés par deux (2) administrateurs et insérés dans un registre spécial.

Art. 23. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'Association et il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Dans cette charge, il peut le cas échéant et sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers.

Il est notamment chargé de l'organisation des activités et de la gestion administrative et financière de l'Association. Il a dans sa compétence tous les actes relevant de l'administration sociale, au sens le plus large, y compris les actes judiciaires tant en défendant qu'en demandant.

Il établit l'ordre du jour des Assemblées et assure l'exécution des décisions de ces Assemblées. Il soumet à l'approbation de l'Assemblée ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé, un rapport sur son activité pendant cet exercice, ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice prochain.

Art. 24. L'Association n'est valablement engagée que par la signature de deux (2) administrateurs, à moins d'une délégation spéciale du Conseil d'Administration.

Chapitre VI. - Exercice social

Art. 25. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 26. Les comptes de l'Association seront contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui ne peuvent être en même temps membres du Conseil d'Administration. L'Assemblée désigne les commissaires aux comptes statutaires et détermine leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder deux (2) ans.

Chapitre VII. - Ressources

Art. 27. Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par:

- a) les cotisations annuelles de ses membres actifs et honoraires;
- b) des revenus nets des manifestations organisées par l'Association;
- c) la vente de produits réalisés ou publiés par l'Association;
- d) des subventions et cofinancements éventuels de l'Etat, des Communes ou de tout autre organisme public;
- e) des dons spontanés et de ceux effectués au cours de manifestations organisées par l'Association;
- f) toute autre ressource autorisée par les textes légaux.

Chapitre VIII. - Dissolution/Liquidation, Modifications

Art. 28. En cas de dissolution ou de liquidation de l'Association, l'Assemblée décidera de l'affectation du fonds social et des modalités de la liquidation.

Chapitre IX. - Divers

Art. 29. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement par les présents statuts est réglé par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les Associations et les Fondations sans but lucratif.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première Assemblée aura lieu en 2012.

Jean-Claude BACK / John BREDEN / Laurent FEIDT /
Luc FEIDT / Bob GALLES / Roby SCHNELL /
Laurent TASCH / Michel WELTER / Camille WÜRTH.

Référence de publication: 2011097228/186.

(110109229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

CVC Services Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.924.

EXTRAIT

Suite aux décisions prises par l'associé unique en date du 22 Juin 2011, il résulte que:

- Monsieur Stefan Oostvogels, avocat, né le 21 Avril 1962 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse à 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
 - Monsieur François Pfister, avocat, né le 25 Octobre 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 291 route d'Arlon, L-2016 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2011094955/18.

(110106401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Dossen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.341.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Dossen Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094957/19.

(110106324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Greif Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6988 Hostert, 15, rue Jean-Pierre Kommes.

R.C.S. Luxembourg B 161.789.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 1^{er} juillet 2011 que:

Teunis Akkerman S.à r.l., avec son siège social au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, a transféré cent (100) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à Greif Nevada Holdings, Inc., avec adresse au 425 Winter Road, Ohio 40315, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet, 2011.

Pour Greif Luxembourg S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2011094960/17.

(110106331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Daniel-Müller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 12, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.607.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée DANIEL-MÜLLER S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9637 BOCKHOLTZ, 12, am Duerf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 95607.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Georges SINNER, avocat, demeurant à L-9225 DIEKIRCH, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Georges SINNER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011094958/22.

(110106033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Management Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 8EA, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 64.260.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société anonyme MANAGEMENT ADVISORS S.A., établie et ayant son siège social à L-8821 KOETSCHETTE, 8EA, Zone Industrielle Riesenhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 64260.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Georges SINNER, avocat, demeurant à L-9225 DIEKIRCH, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Georges SINNER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011094970/22.

(110106032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Marbrerie Hary S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 40.800.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094971/10.

(110106217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Placer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.713.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011094973/12.

(110106195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

PPF Tivoli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.447.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juin 2011.

Signature
Un Gérant

Référence de publication: 2011094974/12.

(110106227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Cityhall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 66.309.

EXTRAIT

Avec effet au 18 mars 2011, Monsieur Natale CAPULA a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société CITYHALL S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0066309.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juin 2011.

Natale CAPULA
Administrateur

Référence de publication: 2011095024/15.

(110106782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

PS UK II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 124.620.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juin 2011.

Signature
Un Gérant

Référence de publication: 2011094975/12.

(110106229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Kalvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 100.165.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2011, tenue de manière extraordinaire, les sociétés anonymes LANNAGE S.A. RCS Luxembourg B-63130, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Madame Marie Bourlond, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, KOFFOUR S.A., RCS Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Guy Baumann, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et VALON S.A., RCS Luxembourg B-63143, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Guy Kettmann, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Pascal ROBINET, des sociétés MONTROSE CONSULTING S.A. et SUNNY SIDE INVEST & TRADE, démissionnaires.

La société anonyme AUDIT TRUST S.A., RCS Luxembourg B-63115, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société TRANSPORT AND PORT MANAGEMENT SYSTEM LIMITED, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes nouvellement nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Par décision de cette même assemblée, le siège social de la société a été transféré du 10 rue Jean Origer, L-2269 Luxembourg au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Par décision du Conseil d'Administration, tenu le même jour, la société LANNAGE S.A. a été nommée présidente du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 08 JUIL. 2011.

Pour: KALVIN S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Christine Racot

Référence de publication: 2011101434/30.

(110114564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

PS UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.236.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juin 2011.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2011094976/12.

(110106228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

QSAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.790.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2011:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- Mr Roger FREY, Président du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Mr Jacques ELVINGER, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Mr Jean-Benoît LACHAISE, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QSAM

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Imwinkelried Michaela / Holger Rùth

Executive Director / Director

Référence de publication: 2011094977/17.

(110106454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Ratiopharm A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 38.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094978/10.

(110106210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Transnat Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Alite Group S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.319.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Fredrik ALSTIERNA, director, residing at Kläggeröd 470, S-275 64 Blentarp, Sweden,

here represented by Mrs. Ana DIAS, private employee, professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Malmö (Sweden) on June 30th, 2011.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Alite Group S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 112.319, has been incorporated under the name of CARNEY, S.à r.l., by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on the 24th of November 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 433 of the 28th of February 2006,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 15th of June 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1600 of the 6th of August 2010;

- That the appearing person is the current sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that he has taken, through his mandatory, the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the Company's denomination to "Transnat Invest S.à r.l." and to amend subsequently the first article of the bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 1. Name.** The name of this "Société à responsabilité limitée", private limited liability company is "Transnat Invest S.à r.l." (the "Company") governed by the present articles of incorporation (the "Articles") and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée"."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Fredrik ALSTIERNA, administrateur, demeurant à Kläggeröd 470, S-275 64 Blentarp, Suède,

ici représenté par Madame Ana DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Malmö (Suède) le 30 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Alite Group S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.319, a été constituée sous la dénomination de CARNEY, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 du 28 février 2006,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1600 du 6 août 2010.

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "Transnat Invest S.à r.l." et de modifier subsequmment l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** La dénomination de cette société à responsabilité limitée est "Transnat Invest S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2011. LAC/2011/30966. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097456/91.

(110111108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Francono, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 140.885.

In the year two thousand and eleven, on the 30th day of the month of June,
Before, Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Franconofurt AG, a Aktiengesellschaft governed by the laws of Germany, having its registered office in Roßmarkt 11, 60311 Frankfurt am Main and registered with the German trade register at Frankfurt am Main under number HRB 51764,

Hereby represented by Mrs. Simone Schmitz, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of proxy given on 27th June 2011,

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declared to be the sole shareholder of Francono S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000.-) each and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 140.885 (the "Company"), incorporated by a deed of Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 6 August 2008, published in the Mémorial C number 2122 on 2nd September 2008.

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to wind up the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the broadest powers to be granted to the liquidator, including but not limited to the right to grant securities over the assets of the Company, contribute assets of the Company for new shares and pay advances on the profits of the liquidation either in cash or in kind.

4. Miscellaneous

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Franconofurt AG, a Aktiengesellschaft governed by the laws of Germany, having its registered office in Roßmarkt 11, 60311 Frankfurt am Main and registered with the German trade register at Frankfurt am Main under number HRB 51764 as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility make contributions of assets of the Company to another company and, consequently, subscribe for new shares issued by this company in consideration of the contribution in kind.

The liquidator is authorised to grant securities over the assets of the Company in the name and on behalf of the Company as it may be appropriate or required to comply with the liabilities of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such party of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as result of this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente juin,

Par-devant Nous Maitre Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A compare:

Franconofurt AG, une Aktiengesellschaft régie par le droit allemand, ayant son siège social au Roßmarkt 11, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée au registre du Commerce de Frankfurt am Main, Allemagne sous le numéro HRB 51764,

Représentée aux fins des présentes par Mme Simone Schmitz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 juin 2011,

Cette procuration sera annexée au présent acte pour les effets de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré être l'actionnaire unique de Francono S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de trente et un mille euro (EUR 31,000.-), représenté par trente et un (31) parts sociales d'une valeur nominale d'un mille euro (EUR 1,000.-) chacune et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 140.885 (la "Société"), constituée suivant l'acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2122 du 2 septembre 2008.

Lequel comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation;
 2. Nomination d'un liquidateur;
 3. Détermination des pouvoirs les plus étendus à conférer au liquidateur, notamment avec la faculté pour le liquidateur de consentir des sûretés sur les actifs de la Société, faire des apports avec les actifs de la Société en contrepartie de nouvelles actions, et payer des avances sur le boni de liquidation, que ce soit en numéraire ou en nature;
 4. Divers.
- a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

Première résolution

L'actionnaire unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer Franconofurt AG, une Aktiengesellschaft régie par le droit allemand, ayant son siège social au Roßmarkt 11, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée au registre du Commerce de Frankfurt am Main, Allemagne sous le numéro HRB 51764, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelque que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité, payer des avances à l'associé sur le boni de liquidation, aussi bien en numéraire qu'en nature.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité faire des apports d'actifs de la Société à une autre société et, par conséquent, souscrire à de nouvelles actions émises par cette société en contrepartie des apports.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité accorder des sûretés sur les actifs de la Société au nom et pour le compte de la Société, tel qu'il l'estime nécessaire ou approprié pour se confirmer aux engagements de la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires de pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagé envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à EUR 1.500.-.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2011. LAC/2011/30070. Reçu douze euros EUR 12,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095294/131.

(110107668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Good Energies (Solar Investments) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.920.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2011 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg 10, CH-6300 Zug, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Londres, Angleterre.

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2011098356/25.

(110112043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Good Energies Investments 3 (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.103.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2011 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg 10, CH-6300 Zug, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Londres, Angleterre.

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique. A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2011098358/25.

(110112037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

BJ Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 76.063.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 septembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 octobre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011095017/13.

(110106788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Greenrock Fund Management, Société à responsabilité limitée,
(anc. Phenix Investments Manager).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.392.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the partners of Phenix Investments Manager (the "Company"), a private limited company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated April 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1321 on June 26, 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.392.

The meeting is declared opened at 4.15 p.m., under the chair of Ms. Thanh-Mai Truong, avocat, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs. Solange Wolter, employee, professionally residing in Luxembourg..

The meeting elected as scrutineer Mr. Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. the agenda of the meeting is the following:

I. Change of the name of the Company from "Phenix Investments Manager" into "Greenrock Fund Management" and subsequent amendment of Articles 1 and 2 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), to read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of "GREENROCK FUND MANAGEMENT" (hereinafter the "Company").";

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies -and in particular in GREENROCK FUND, a société d'investissement à capital variable organized as a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "SICAV"), and qualifying as a specialised investment fund ("SIF") in accordance with the law of 13 February 2007 on SIFs, as amended, -and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability. The Company may further hold any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.”.

II. Miscellaneous.

B. the name of the partners present or represented, the proxies of the partners represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the partners present, the proxies of the partners represented, the members of the board of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith.

The proxies of the partners represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed “ne varietur” by the appearing persons.

C. the resolution on item I. of the agenda above has to be passed by the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

D. according to the attendance list, out of one hundred twenty-five shares, one hundred twenty-five shares are present or represented at the meeting.

E. the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting of partners (the “General Meeting”), took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to change the name of the Company from “Phenix Investments Manager” into “Greenrock Fund Management” and to subsequently amend Articles 1 and 2 of the Articles, to read as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of “GREENROCK FUND MANAGEMENT” (hereinafter the “Company”).”;

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies -and in particular in GREENROCK FUND, a société d’investissement à capital variable organized as a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “SICAV”), and qualifying as a specialised investment fund (“SIF”) in accordance with the law of 13 February 2007 on SIFs, as amended, -and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability. The Company may further hold any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.”.

There being no further business on the agenda, the General Meeting was thereupon closed at 4.30 p.m..

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the above-named persons, they signed together with us, the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille onze et le neuf juin.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il s’est tenu une assemblée générale extraordinaire des associés de Phenix Investments Manager (la “Société”), une société à responsabilité limitée ayant son siège social 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1321, le 26 juin 2010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.392.

L'assemblée est déclarée ouverte à 16.15 heures, sous la présidence de Mademoiselle Thanh-Mai Truong, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

I. changement de dénomination sociale de la Société de «Phenix Investments Manager» en «Greenrock Fund Management» et modification subséquente des Articles 1 et 2 des statuts de la Société (les «Statuts»), comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront associés, une société à responsabilité limitée ou S.à r.l., qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts sous la dénomination de «GREENROCK FUND MANAGEMENT» (ci-après la «Société»).»;

« **Art. 2**. L'objet de la Société est de détenir une participation de quelque forme qu'elle soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et en particulier dans GREENROCK FUND, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «SICAV») et organisée comme un fonds d'investissement spécialisé («FIS») conformément à la loi du 13 février 2007 sur les FIS et d'agir comme son associé commandité et actionnaire avec une responsabilité illimitée. La Société peut entreprendre toute forme d'investissement acquis par achat, souscription ou par d'autres manières ainsi que les transferts par vente, échange ou autre valeurs de toute nature et gérer, contrôler et développer son portefeuille.

La Société peut garantir, accorder des prêts, des titres ou autrement assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut agir en tant que membre illimité ou limité avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations des associés ou entités similaires.

La Société peut pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, exécuter toutes les opérations utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet.

La Société peut procéder à des emprunts, de quelque nature ou forme, ainsi qu'émettre des obligations ou titres similaires.».

II. Divers

B. le nom des associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de leurs parts sociales sont mentionnés sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire, sera annexée au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés seront également annexées au présent procès-verbal après avoir été paraphées «ne varietur» par les parties comparantes.

C. la résolution relative au point I. de l'ordre du jour ci-dessus doit être adoptée par le vote d'une majorité des associés représentant trois quarts du capital social au moins.

D. conformément à la liste de présence, sur cent vingt-cinq parts sociales, cent vingt-cinq parts sociales sont présentes ou représentées à l'assemblée.

E. la présente assemblée est en conséquence valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire des associés («l'Assemblée Générale»), prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Phenix Investments Manager» en «Greenrock Fund Management» et de modifier subséquemment les Articles 1 et 2 des Statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront associés, une société à responsabilité limitée ou S.à r.l., qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts sous la dénomination de «GREENROCK FUND MANAGEMENT» (ci-après la «Société»).»;

« **Art. 2**. L'objet de la Société est de détenir une participation de quelque forme qu'elle soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et en particulier dans GREENROCK FUND, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «SICAV») et organisée comme un fonds d'investissement spécialisé («FIS») conformément à la loi du 13 février 2007 sur les FIS et d'agir comme son associé commandité et actionnaire avec une responsabilité illimitée. La Société peut entreprendre toute forme d'investissement acquis par achat, souscription ou par d'autres manières ainsi que les transferts par vente, échange ou autre valeurs de toute nature et gérer, contrôler et développer son portefeuille.

La Société peut garantir, accorder des prêts, des titres ou autrement assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut agir en tant que membre illimité ou limité avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations des associés ou entités similaires.

La Société peut pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, exécuter toutes les opérations utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet.

La Société peut procéder à des emprunts, de quelque nature ou forme, ainsi qu'émettre des obligations ou titres similaires.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T.-M. TRUONG, S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27643. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089942/167.

(110100965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

RS Rinaldis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 48, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 149.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094979/10.

(110106219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

SDRW Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 44.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094981/10.

(110106209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Sogepar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 40.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094983/10.

(110106212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.014.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 28 juin 2011, la cooptation en date du 06 mai 2011 de Mme Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de M. Jean BODONI du Conseil d'Administration ont été ratifiées. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera ensemble avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 05 JUIL. 2011.

Pour: DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experts Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011095034/19.

(110107053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Vega Business Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.629.

In the year two thousand and eleven, on the first of July.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Vega Business Aviation S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on November 27, 2009, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 149629, published in Memorial C number 2411, page 115708, on December 11, 2009 and for which the Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the same notary on October, 2010, published in Memorial C number 2594, page 124507, on November 27, 2010.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKE, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 3,415,000.00 (three million four hundred and fifteen thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the issued share capital by an amount of USD 560,000 (five hundred and sixty thousand US Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 3,415,000.00 (three million four hundred and fifteen thousand US Dollars) to USD 3,975,000 (three million nine hundred and seventy-five thousand US Dollars) by the issue of 560,000 (five hundred and sixty thousand) new shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) each, by contribution in cash.

2.- Subscription of the 560,000 (five hundred and sixty thousand) new shares.

3.- Amendment of article 5 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of USD 560,000 (five hundred and sixty thousand US Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 3,415,000.00 (three million four hundred fifteen thousand US Dollars) to USD 3,975,000 (three million nine hundred and seventy-five thousand US Dollars) by the issue of 560,000 (five hundred and sixty thousand) new shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole shareholder "Navy-mar Shipping Company Limited", to the subscription of the 560,000 (five hundred and sixty thousand) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Navy-mar Shipping Company Limited", prenamed, represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 560,000 (five hundred and sixty thousand) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 560,000 (five hundred and sixty thousand US Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 5 of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 3,975,000 (three million nine hundred and seventy-five thousand US Dollars) represented by 3,975,000 (three million nine hundred and seventy-five thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred and fifty euro (EUR 1,850.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Vega Business Aviation S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 149629, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2411, page 115708, du 11 décembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu le 14 octobre 2010 par le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2594 page 124507, du 27 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 3,415,000 (trois millions quatre cent quinze mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 560,000 USD (cinq cent soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de 3,415,000 USD (trois millions quatre cent quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 3,975,000 USD (trois millions neuf cent soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 560,000 (cinq cent soixante mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription des 560,000 (cinq cent soixante mille) parts sociales nouvelles:

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts coordonnés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 560,000 USD (cinq cent soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de 3,415,000 USD (trois millions quatre cent quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 3,975,000 USD (trois millions neuf cent soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 560,000 (cinq cent soixante mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, "Navymar Shipping Company Limited" prénommé, à la souscription des 560,000 (cinq cent soixante mille) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "Navymar Shipping Company Limited", prénommée, représentée par Monsieur Raymond THILL, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 560,000 (cinq cent soixante mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 560,000 (cinq cent soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts coordonnés en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts coordonnés pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 3,975,000 USD (trois millions neuf cent soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3,975,000 (trois millions neuf cent soixante-quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, M. Krecké, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. LAC/2011/30630. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095591/137.

(110108535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Sisnets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 161.781.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. CLOUDUSA S.L., ayant son siège social à CL Balmes, 150-2-1, E-08008 Barcelone,
2. Madame Montserrat CAÑELLAS AVELLANA, demeurant à Balmes, 414-6-2, E-08022 Barcelone,
3. Madame Maria Montserrat CLOS CAÑELLAS, demeurant à Balmes 150-2-1, E-08008 Barcelone,
4. Madame Eulàlia CLOS CAÑELLAS, demeurant à Ctra Sant Cugat 42B, E-08035 Barcelone,
5. Monsieur Ignacio ESPLUGUES MOTA, demeurant à Ctra Sant Cugat, 42 Casa 4 E-08035 Barcelone,

Les cinq ici représentés par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

En vertu de cinq procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SISNETS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros), divisé en 350.000 (trois cent cinquante mille) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions de la société sont librement cessibles entre actionnaires. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions à un tiers, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions et par application de la méthode d'évaluation dite Stuttgarter Verfahren, sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont désignés de catégorie A ou de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de des administrateurs de catégorie A sera prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième jeudi du mois de mai à 14.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. CLODUSA S.L., préqualifiée, Deux cent quarante mille cent vingt-trois actions	240.123
2. Madame Montserrat CAÑELLAS AVELLANA, prénommée, Dix mille sept cent soixante-quatre actions	10.764
3. Madame Maria Montserrat CLOS CAÑELLAS, prénommée, Quarante-et-un mille quatre cent une actions	41.401
4. Madame Eulàlia CLOS CAÑELLAS, prénommée, Quarante-deux mille quatre cent soixante-dix-sept actions	42.477
5. Monsieur Ignacio ESPLUGUES MOTA, prénommé, Quinze mille deux cent trente-cinq actions	15.235
Total: trois cent cinquante mille actions	350.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, ont les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- Madame Maria Montserrat CLOS CAÑELLAS, demeurant à Balmes 150-2-1, E-08008 Barcelone,
- Madame Eulàlia CLOS CAÑELLAS, demeurant à Ctra Sant Cugat 42B, E-08035 Barcelone.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Massimo GILOTTI, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
 - Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Madame Eulàlia CLOS CAÑELLAS est nommée présidente du conseil d'administration.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis Piva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5. Le siège social est fixé au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. GILOTTI et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2011. Relation: LAC/2011/28625. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011091202/158.

(110102819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

SLPF S.A. Société Luxembourgeoise de Placement et de Financement, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.626.

STATUTS

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit de Belize «Fiduciaire Internationale S.A.», établie et ayant son siège social à Belize-City, 60, Marquet Square (Belize), inscrite au International Business Companies Registry de Belize sous le numéro 51975,

ici représentée par Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SLPF S.A. Société Luxembourgeoise de Placement et de Financement».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-), représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le second jeudi du mois de juin à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle se réunira en 2012.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les huit mille (8.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société «Fiduciaire Internationale S.A.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de 50% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
 - b) Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
 - c) Madame Anna DE MEIS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
3. La société anonyme «MRM CONSULTING S.A.», établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56.911, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'actionnaire unique nommé Monsieur Patrick MEUNIER, préqualifié, aux fonctions:
 - de président du conseil d'administration, et
 - d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. HOUBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. LAC/2011/28167. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086903/220.

(110098045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Repc 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.548.080,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.206.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société' se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101456/30.

(110113952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Team Carsport Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.586.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée TEAM CARSPORT EUROPE, établie et ayant son siège social à L-8521 BECKERICH, 27, Huewelerstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 105586.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Georges SINNER, avocat, demeurant à L-9225 DIEKIRCH, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Georges SINNER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011094987/22.

(110106041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Sopage S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 40.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094984/10.

(110106216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Sotralentz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 9.015.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094985/10.

(110105897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Thale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.470.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094986/10.

(110106202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Veziar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.565.

Aux actionnaires

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'Administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094989/12.

(110105801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 549.250,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.360.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 28 juin 2011

Le conseil de gérance de la Société a pris acte des démissions de Monsieur Quentin Burgess et Monsieur Pascal Aujoux de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Nawal Benhlal.

Référence de publication: 2011094996/12.

(110106827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Waldkirch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.474.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094990/10.

(110106201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Jupiter Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.050.320,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 156.530.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 juin 2011

1. Monsieur Chris Parkin demeurant à Flat 6 1 Stanley Gardens, Londres, W11 2ND, Royaume-Uni a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet date de résolution des actionnaires.

2. Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Gregory Wallace, gérant de catégorie A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de catégorie A;
- Monsieur Keith Greally, gérant de catégorie B;
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie B;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011095068/22.

(110107144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

AXA Assurances Vie Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 53.467.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2010

Démissions et nominations:

L'Assemblée Générale approuve la décision de cooptation comme administrateur de:

- M. François Robinet, adresse privée: avenue Alphand 5 à F-75016 Paris / France. Décision prise par le Conseil d'administration en date du 2 octobre 2009, l'échéance de leur mandat est prévue à l'issue de l'assemblée générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2012.

L'Assemblée Générale acte la démission de son mandat de président et d'administrateur de Monsieur Alfred Bouckaert, démission intervenue en date du 26 mars 2010.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la sàrl PriceWaterhouseCoopers aux fonctions de réviseurs indépendants. Leurs fonctions prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Claudine FRUTSAERT

Secrétaire de l'Assemblée Générale

Référence de publication: 2011097489/23.

(110111038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Wolmirstedt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.471.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094991/10.

(110106203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

pact s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 11, Heeschbregewee.

R.C.S. Luxembourg B 120.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094992/9.

(110107470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

ABN AMRO Bank (Ireland) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABN AMRO Bank (Ireland) Limited, Luxembourg Branch

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011094997/12.

(110106808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Cube Environment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2011

En date du 28 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Alain Devresse et Monsieur Robert Tellez en qualité de membres du Conseil de Surveillance,

- de nommer, avec effet au 28 avril 2011, Monsieur Marc-Antoine Autheman, Crédit Agricole SA, 91-93, boulevard Pasteur, F-75730 Paris Cedex 15, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, en remplacement de Monsieur Alain Devresse, démissionnaire,

- de nommer, avec effet au 28 avril 2011, Monsieur Patrick Zurstrassen, Lombard Odier Funds Europe SA, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, en remplacement de Monsieur Robert Tellez, démissionnaire,

- de renouveler le mandat de Monsieur Renaud de Matharel en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Cube Environment S.C.A.
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011097521/23.

(110110640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Administration and Finance Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 5.920.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094999/10.

(110107108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

ALF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.980.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095002/10.

(110106869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

ALF Participations 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.650.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 mars 2011

Il a été décidé de ratifier la cooptation de l'administrateur suivant décidée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 17 février 2011.

- M. Mirko Dietz, employé privé, né le 20 octobre 1974 à Göppingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Cette décision prend effet immédiat au 14 mars 2011 pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011095003/18.

(110106861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Assurmol, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3328 Crauthem, 6, rue Metzler.

R.C.S. Luxembourg B 144.304.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°354 du 18 février 2009.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 JUIL. 2011.

ASSURMOL

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011095008/16.

(110107276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Senilux, Société Anonyme,
(anc. Global Tobacco Corporation SA).**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 124.447.

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu

Madame Renata MAZUREK, administratrice de sociétés, née le 14 août 1975 à Krasnik (PL), célibataire, demeurant à L-5841 Hesperange, 4, rue Josy Printz, (matr: 1975 08 14 046)

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société "GLOBAL TOBACCO CORPORATION S.A.", une société anonyme ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 124.447, (matr: 2008 22 08 985)

constituée sous la dénomination de GLOBAL TOBACCO CORPORATION Sàrl, suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER en date du 14 février 2007, publiée au Mémorial C n° 684 du 23 avril 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 24 juin 2010, publié au Mémorial c n° 1848 du 9 septembre 2010.

L'actionnaire unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Changement de dénomination et modification subséquente de l'article 1 des statuts.
- 2.- Transfert du siège social.
- 3.- Changement de l'objet de la société et modification subséquente de l'article 4 alinéa 1 des statuts.
- 4.- Confirmation de l'administrateur unique pour une durée de 6 ans.
- 5.- Divers

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en SENILUX et de changer en conséquence l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SENILUX.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de déplacer le siège social de la société à L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet de la société et de modifier en conséquence l'article quatre alinéa premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. (premier alinéa)**. La société a pour objet la distribution et commercialisation de produits hygiéniques.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que la société n'a qu'un seul actionnaire et confirme, pour une durée de six ans, au poste d'administrateur unique, Madame Renata MAZUREK, née le 14 août 1975 à Krasnik (PL), (matr. 1975 08 14 046), célibataire, demeurant à L-5841 Hesperange, 4, rue Josy Printz.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700,- €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MAZUREK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 29 juin 2011. Relation: DIE/2011/6331. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096883/53.

(110110048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Amtex Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.726.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095004/10.

(110106812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Armatix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.725.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 28 juin 2011, la cooptation en date du 06 mai 2011 de Mme Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de M. Jean BODONI du Conseil d'Administration ont été ratifiées. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera ensemble avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg.

Pour: ARMATIX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011095007/18.

(110107051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Eubrowheels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096819/9.

(110109673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.
